

Procès-verbal

Conseil du 11 juin 2007

L'an deux mille sept, le lundi 11 juin à 20 h 30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président, à la Maison du Pays d'Alby.

Nombre de délégués titulaires présents : 19

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Date de convocation du Conseil : 5 juin 2007

Présents : MARTIN Jean-Claude, BERTONE Claudette, PIROT Valérie, LEROY Jean-Yves, DELORME Noëlle, DUPASSIEUX Georges, , DALEX Roland, FILLARD Cécile, , BESSON Bernadette, VERNEY Marcel, CHATELAIN Gérard, FERROUD Emile, BUGUET Jean-Pierre, DAVIET Robert, , RIGOT Georges, , BAUQUIS Alain, KRAAN Gilles, EXCOFFIER Henri, BARRACHIN Christian, LE ROUX Marc, LAPERROUSAZ Irénée.

Absents : VARNIER Denis, SALOMON Gérard, PERRON Jean-Pierre GUERRAZ Jean-Claude MEUSNIER-DELHAYE François, FARGIER Gilles, DUBOIS Jean-Louis, VIRET Nathalie, BOEHRINGER Jacques , ALCARAS Julien , DEBUISSON Denis, LIEVOIS Jérôme,.

Madame Noëlle DELORME est élue secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance au rang du public :

Mme Thérèse MORFIN, responsable du secteur social, enfance, jeunesse,

M. Raphaël VIVIAN, responsable du secteur Assainissement

M. Patrick LECONTE, Directeur général des services,

I- PROCES-VERBAL du 26 mars 2007:

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du 26 mars 2007.

II- OUVERTURE A LA CONCURRENCE DU MARCHE DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE :

M. Pascal GUY et M. Jean-Pierre LONG, représentants EDF, exposent au conseil qu'au 1^{er} juillet 2007, les marchés du gaz et de l'électricité seront totalement ouverts pour les particuliers, parachevant ainsi l'ouverture à la concurrence entamée en 2000. Ils présentent au conseil les principales dispositions prises par EDF et GDF pour faire face à cette situation nouvelle. Enfin, ils rappellent qu'un numéro de téléphone est réservé aux maires en cas d'urgence ; il s'agit du 08 11 01 02 12.

III- COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2006 :

III-a) Compte de gestion 2006 :

Le conseil valide le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2006.

III- b) Compte administratif 2006 :

Le conseil prend connaissance des documents relatifs au compte administratif 2006.

Monsieur LECONTE présente au conseil une projection vidéo de la synthèse reprenant les principaux ratios du compte administratif tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que les documents budgétaires qui mettent en évidence les résultats à reporter sur 2007. **Les investissements** retrouvent le niveau record de l'année 2002, avec un montant d'équipement brut de 4 351 K€ (15% de plus qu'en 2005). En **fonctionnement**, les dépenses augmentent de 5% à 6 085 K€, alors que les recettes progressent de 9% pour s'établir à 8 249K€. A la clôture de l'exercice, l'épargne nette s'élève à 1 806 661 € (contre 1 248 557 € en 2005).

Le Président s'absente de la séance durant le vote.

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif 2006, qui s'établit après intégration des reports et affectation du résultat de 2005 à un excédent cumulé de fonctionnement de 3 833 K€ et un déficit cumulé d'investissement de 2 014 K€.

Cela permet de dégager un résultat excédentaire de 1 818 979.14 € qui sera affecté en réserve à la section d'investissement au Budget Supplémentaire 2007, au compte « 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 1 551 814.70 € et le solde en excédent reporté au budget de fonctionnement pour un montant de 267 164.44€ (se reporter aux tableaux distribués en séance).

IV- ASSAINISSEMENT :

IV-a) Rapport annuel du service assainissement :

M. MARTIN, Président, excuse l'absence de son collègue Jean-Claude GUERRAZ, Vice-président chargé de l'assainissement retenu dans sa commune suite aux intempéries survenues dans l'après-midi. Il donne lecture au conseil du rapport annuel du service de l'assainissement de la communauté de communes tel qu'il a été validé par la commission « assainissement ».

Le document établi par la communauté a pour objet de présenter aux élus du Conseil de communauté ainsi qu'aux maires du canton pour diffusion auprès de leur conseil et de leurs administrés, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce document prévu par l'article L. 2224-54 du code général des collectivités territoriales et par le décret n° 95-35 du 6 mai 1995, complète le rapport annuel relatif au service public de l'eau établi par le maire de chaque commune.

Le conseil adopte le rapport annuel de l'exercice 2006 du service de l'assainissement et autorise Monsieur le président à le diffuser auprès des communes du canton.

M. MARTIN indique que suite à la réforme du permis de construire de nouvelles dispositions devront être prises en collaboration avec les communes du canton pour la procédure d'instruction.

IV-b) Convention de groupement de commandes pour les travaux d'HERY et MURES :

Dans le cadre des programmes d'assainissement N°071 : MURES chef lieu et N°061 : HERY- Chef lieu Nord, il convient de constituer un groupement de commande avec chacune des deux communes. Le conseil adopte les conventions de groupement de commandes et désigne pour représenter la communauté à la commission d'appel d'offres du groupement :

- MM. GUERRAZ et RIGOT (suppléant) pour les travaux d'Héry
- MM. GUERRAZ et MARTIN (suppléant) pour les travaux de Mûres.

IV-c) Coût moyen de branchement :

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les travaux du collecteur secteur « *Chez Dupassieux- Chef Lieu* » réalisés sur la commune de CHAINAZ-LES-FRASSES sont terminés. Il est désormais possible de fixer le montant de la participation des usagers, calculée sur la base du montant hors taxes des travaux réalisés, déduction faite des subventions obtenues.

Réclamée aux particuliers dans le cadre de l'article 34 du code de la santé publique, et de l'article 10 du règlement du service d'assainissement, cette participation se décompose ainsi :

- Remboursement des travaux d'établissement de la partie publique du branchement	1 086,48 €
- Frais de gestion (10%)	108,65 €
- Frais de contrôle forfait	76,04 €

Coût moyen du branchement	1 271,17 €

Le conseil adopte le coût moyen proposé qui est inférieur au coût prévu initialement.

IV-d) Avenants aux conventions de financement avec le SMDEA :

M. le président rappelle que le conseil avait adopté une convention de financement avec le SMDEA n°A.057.06 relative aux travaux d'assainissement de la commune de Saint Félix (**programme 042 : Réhabilitation du collecteur Route d'Aix/ Route de Rumilly**).

Le conseil approuve l'avenant n°1 à la convention de financement fixant le taux à 3.99 % sur 20 ans d'un prêt de 50 000 euros.

Il rappelle également que le conseil avait adopté une convention de financement avec le SMDEA n°A.056.06 relative aux travaux d'assainissement de la commune d'ALBY-SUR-CHERAN (**programme 043 : Collecteur d'assainissement « *Vieux bourg – rive gauche* »**).

Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention de financement fixant le taux à 4.03 % sur 30 ans pour un prêt de 417 418 euros.

IV-e) Convention d'épandage des boues de la STEP de Saint Félix :

Il est rappelé au conseil que la communauté de communes a passé convention avec certains agriculteurs pour assurer l'épandage des boues des Stations d'épuration. Afin de garantir la qualité des boues épandues, il est proposé de passer convention avec la société ALLIANCE CONSEIL qui assurera le contrôle et le suivi des boues.

M. BAUQUIS rappelle qu'au moment de la mise en place de ce dispositif, il s'était personnellement opposé à l'épandage des boues sur ses terres estimant que les garanties proposées n'étaient pas suffisantes. Ils souhaitent que la commission assainissement revoie avec ALLIANCE CONSEIL les conditions d'épandage. Il propose qu'un traitement antibactérien soit prévu à la station avant épandage afin de réduire les risques de propagation.

M.MARTIN indique qu'il existe un procédé de co-compostage qui permet de répondre à ces objections. Il est toutefois très coûteux. Il propose que la commission assainissement se saisisse de cette question et en rende compte à un prochain conseil.

IV-f) Avenant à la convention de financement avec le conseil général :

Dans le cadre de l'opération d'assainissement n° 052 sur ALBY « secteur Massigny le collège », la CCPA avait obtenu une subvention du conseil général. Compte tenu de la réduction du coût de l'opération qui passe de 340 670€ HT à 272 100 € HT, il convient de revoir le montant de la subvention.

Le conseil adopte l'avenant à la convention de financement qui ramène le montant de la subvention du conseil général de 79 232€ à 58 661€. Compte tenu du versement d'un premier acompte de 65 000€ déjà intervenu, le trop perçu s'élève à 6 339€.

V- SIGAL- Signalétique économique, touristique et publique :

Dans le cadre de la mise en place d'une signalétique commune sur le territoire (action 25 du contrat de développement Rhône-Alpes), le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Gestion du Contrat Global et le Développement de l'Albanais s'apprête à lancer un marché de fabrication, de fourniture et de pose du matériel sous la forme d'un marché à bons de commande. Pour cela, il propose aux 29 communes et aux 2 communautés de communes

concernées une convention de groupement de commandes ainsi qu'une convention de répartition des charges entre les collectivités.

La communauté de communes du pays d'Alby est intéressée à ce projet pour la pose de panneaux d'information à l'entrée des zones économiques (1 de type RIS 1 et 3 de type RIS 2)

Le coût fourniture et pose s'élève à 17 290€HT. Compte tenu des subventions, le solde à la charge de la CCPA s'élève à 7 000 € environ.

Le conseil adopte ces deux conventions.

VI- AFFAIRES FONCIERES :

VI-a) Acquisitions foncières pour l'extension des équipements sportifs près du collège :

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite à une promesse de vente négociée par la S.E.D.H.S., il demande au conseil de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain pouvant donner lieu à échange ou servant d'emprise dans le cadre de l'extension des équipements sportifs et culturels du secteur du collège René Long appartenant à M. Roger JACQUET située sur la commune d'ALBY-SUR-CHERAN cadastrée :

- Section B, n°326 lieu-dit « *le Pessay* » d'une contenance de 4 308 m² négociée au prix de 100 000 €.

Le Conseil de Communauté décide,

- l'acquisition de la parcelle de terrain dénommée ci-dessus
- de passer outre à l'avis des domaines du 14 novembre 2006 et de confirmer le prix négocié,
- de désigner Maître AYMONIER, Notaire à Annecy pour assurer la rédaction de l'acte.

VI-b) décision modificative au budget général :

Il est indiqué au conseil que les crédits prévus au budget primitif pour les acquisitions foncières, soit 1 718 000€ se révèlent insuffisants. En effet, des acquisitions décidées en 2006 ne seront régularisées qu'en 2007. Aussi, sans attendre le budget supplémentaire, il convient de réinscrire dans le budget 2007, les crédits non utilisés en 2006 afin de couvrir ce décalage dans le temps.

Le conseil adopte la Décision Modificative au budget général qui prévoit l'inscription en dépenses de 620 000€ sur le Compte 2111 : acquisitions foncières et en recettes de la même somme sur le compte 1641 : emprunt.

VII) PLAJ' de Février et pâques 2007 :

Madame DELORME, Vice-présidente, rappelle au Conseil de Communauté les conditions de réalisation des activités du Contrat Temps libre. Pendant les vacances de février 2007, des associations ont proposé des activités sportives et culturelles aux enfants et aux adolescents du canton pour lesquelles la CCPA accorde une aide financière. Les associations ont présenté le bilan moral et financier de ces activités.

Le conseil décide le versement des subventions suivantes :

a) au titre des vacances de février :

- Alby loisirs	162.95€
- Basket club du pays d'Alby	174.14€
- Club des randonneurs du Chéran	333.80€
- Foot ball club du pays d'Alby	202.36€

b) au titre des vacances de Pâques :

- Cavaliers des Cyclamens :	2 190.00€
- Alby loisirs	477.92€
- Club des randonneurs du Chéran	9.00€
- Foot ball club du pays d'Alby	206.96€
-ES Saint Félix	198.94€
- Viuz Animation Loisirs	543.00€
-La maison du Vélo	156.00€

VIII) ECONOMIE :

Bail précaire avec Electricité du Lac :

Le conseil décide d'accepter la location à la Société « *Electricité du lac* », d'une surface de 26 m² située au niveau 2 dans le bâtiment «La Touvière» à SAINT-FELIX, 95 rue de la Touvière dont la Communauté de

Communes du Pays d'Alby est propriétaire dans les conditions définies dans l'exposé de Monsieur le Président et dans le contrat de bail précaire joint en annexe, au prix de 1 470 euros par an hors taxes et hors charges

X- Contrats pris par délégation :

M. le président informe le conseil des contrats pris par délégation. Il s'agit :

DC.01.07- Marché relatif aux travaux réalisés sur la station d'épuration provisoire d'Héry-sur-Alby avec l'Entreprise GROSJEAN - 74540 CUSY pour un montant de 8 211,50 € HT (9 820,95 € TTC).

D.C.02.07- Marché relatif à la mission SPS pour la réalisation du collecteur collectif d'assainissement « secteur Marcelette » à Saint-Sylvestre avec Alpes Contrôles Coordination Sécurité

367 avenue du Grand Ariétaz -73000 Chambéry pour un montant de 2 460 € HT (2 942,16 € TTC).

D.C.03.07- Marché relatif à la mission SPS pour la réalisation du collecteur collectif d'assainissement « secteur Chef-Lieu Nord » à Héry-sur-Alby avec A.E.D. 13 route de Pringy - 74370 ARGONAY pour un montant de 2 350 € HT (2 810,60€ TTC).

D.C.04.07- Marchés relatifs à l'étude d'un plan masse et hydraulique pour l'extension des équipements sportifs et culturels près du collège René LONG

Avec la Société MONTMASSON pour un montant de 12 950 € HT

Avec la Société HUGUET pour un montant de 15 950 € HT

Avec la Société VIAL COLLET pour un montant de 15 950 € HT

D.C.05.07- Marché relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du réseau collectif d'assainissement « Secteur Marcelette » avec Guy DAVIET Ingénierie pour un montant de 23 485 € HT (28 088,06 € TTC).

XI- DIVERS :

M.MARTIN informe l'assemblée que le prochain conseil se déroulera le lundi 25 juin 2007 avec à l'ordre du jour en particulier les orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) et que le prochain bureau se réunira le lundi 9 juillet 2007. Afin de faciliter la programmation des conseils un planning des prochaines réunions sera établi.

Le mardi 26 juin à 14h00, une présentation de l'étude de la ressource en eau se déroulera à la Maison Intercommunale des Services Publics. En réponse à M. VERNEY, qui indique que l'eau extraite du lac d'Annecy alimenterait le point d'eau de « Chez Grillet », M. MARTIN demande que cette information soit vérifiée par les services.

Le vendredi 22 juin à 11h15, le bail de location d'un bureau de la MISIP pour les permanences du Trésor public sera signé avec M. le Trésorier Payeur Général en présence de la presse. Les élus sont invités.

M. LEROY demande des explications sur la situation de l'association « 1.2.3. soleil ».

M.MARTIN explique que cette association qui gère un centre de loisirs connaît des difficultés de fonctionnement. En particulier elle éprouve des difficultés à recruter un directeur.

La CCPA, qui a reçu cette association avec d'autres clubs du canton qui gèrent la même activité, avait proposé une aide financière permettant la mutualisation d'un poste de directeur. A ce jour cette solution n'a pas semblé intéresser l'ensemble des associations concernées. Affaire à suivre.

La séance est levée à 23h00.

Le secrétaire,

Le Président,

Mme Noëlle DELORME

Jean-Claude MARTIN